

Une solution, enfin, pour les patients qui n'ont plus de docteur

Vous habitez dans l'une des 32 communes du Grand Denain et votre médecin traitant est débordé, ou peut-être n'avez-vous pas ou plus de docteur attiré... Désormais, plutôt que de surcharger les urgences, une solution locale existe pour se soigner sans (trop) attendre.

PAR VALÉRIE AUBERT
valenciennes@lavoixdunord.fr

DENAISSIS. Sur le territoire du Grand Denain et ses 32 communes, « on est dans la moyenne des médecins libéraux », note la directrice de l'hôpital de Denain Agnès Lyda-Truffier, avec (en 2020) 89 généralistes pour une population de 109 000 habitants.

Mais à y regarder de plus près, la note est salée pour ces praticiens : chacun veille sur près de 1 300 patients, quand la moyenne nationale est à 800.

Conséquence, les délais de prise de rendez-vous s'allongent.

Et parmi ces docteurs, 55 ont plus de 55 ans. D'ici dix ans, peut-être davantage, ils seront partis en retraite.

Et puis, par sur ce territoire, on manque cruellement de spécialistes : dentistes, ophtalmologistes, dermatologues, etc.

Autre chiffre pas très rassurant pour la santé globale de la population : 5,7 % des plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant.

Conséquence : certains renoncent, ne se soignent pas, ou alors tardivement, avec les effets que l'on imagine côté retards de diagnostic sur la prise en charge des pathologies. Ou au contraire se précipitent aux urgences et les encombrant.

DOUZE MÉDECINS VOLONTAIRES

La CPTS, la Communauté professionnelle territoriale de santé, en partenariat avec le centre hospitalier, a décidé de prendre le problème à bras-le-corps, en mettant en place une permanence pour

les soins non programmés. Ouverte depuis le 1^{er} février, elle fonctionne du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures, le samedi de 8 heures à 12 heures.

Elle est accessible aux patients dont le médecin ne peut les recevoir dans les 24 heures, aux patients sans médecin traitant ; elle concerne des soins ne présentant pas de caractère d'urgence, mais nécessitant une consultation dans les 24 à 48 heures.

Attention, les renouvellements d'ordonnance et les certificats médicaux ne sont pas considérés comme des soins non programmés. Enfin, pour en bénéficier, il faut résider sur le territoire de la CPTS (voir notre carte).

“Autre chiffre pas très rassurant pour la santé globale de la population: 5,7 % des plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant.”

Un rendez-vous téléphonique⁽¹⁾ doit être pris au préalable, parce que les médecins assurant ces consultations (ils sont douze volontaires), exercent dans leurs cabinets respectifs. Donc inutile de chercher à se présenter spontanément pour consulter : il n'existe d'ailleurs pas de lieu dédié.

Une fois l'appel téléphonique passé, un rendez-vous vous sera donné, au plus près de votre domicile. ■

1. Les rendez-vous sont pris du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, au 06 95 40 80 63.

Après 17 heures en semaine, le samedi après 12 heures et le dimanche, composez le 15, vous serez orienté vers un médecin.

LES PERMANENCES DU CPTS* DU GRAND DENAIN

POUR QUI ?

- Les patients dont le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24 heures.
- Les patients sans médecin traitant.

QUELLES CONDITIONS ?

- Résider dans l'une des 32 communes du CPTS.
- Avoir un motif de consultation qui ne relève pas de l'urgence, mais qui nécessite un rendez-vous dans les 24 h - 48 h.

QUAND ?

- Permanences du **lundi au vendredi**, de 8 h à 20 h, et le **samedi**, de 8 h à 12 h.

COMMENT ?

- Prise de rendez-vous par téléphone du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.
- Tél. : 06 95 40 80 63.**
- Après 17 h et en cas d'urgence vitale ► **15.**

* Communauté professionnelle territoriale de santé.



Retrouvez l'intégralité de notre dossier sur la désertification médicale dans le Hainaut en scannant ce QR-code avec votre smartphone.

Infographie VDN C. VIZIER

En projet, une maison médicale de garde, pour le soir aussi

En avril, devraient être lancés les travaux de construction de la future maison médicale de garde. Ce bâtiment de plain-pied verra le jour sur le site de l'hôpital de Denain, côté rue Roger-Salengro, à proximité des urgences.

Son ouverture au public est souhaitée pour la fin de l'été. Cette maison accueillera les patients de 20 heures à minuit du lundi au vendredi, de 12 heures à minuit le samedi et le dimanche.

VALIDÉE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

À terme, c'est là qu'auront lieu en journée les consultations pour les soins non programmés.

Ce projet de maison médicale de garde a été validé par l'Agence régionale de santé, en lien avec le centre hospitalier de Denain. Le montant des travaux est estimé à 360 000 € TTC, le financement sera assuré par le centre hospitalier.

Elle sera gérée par l'association des médecins de ville du Denaisis, en collaboration avec le Conseil de l'ordre des médecins. ■



Z211A

Extrait du journal La Voix du Nord - Samedi 11 mars Page 10/11

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)